

Programme détaillé de la formation – Formation Mobilité

Mise à jour le 07/08/2025

Organisme de formation : La Bonne Voie
Adresse : 18 Rue Sylvain Girerd, 42160 Bonson
SIRET : 94161363000016

Public visé

Chauffeurs de taxi en activité devant renouveler leur carte professionnelle en cours de validité délivrée dans un autre département que le Loire (42), souhaitant exercer dans le département 42.

Prérequis

Être titulaire d'une carte professionnelle Taxi en cours de validité d'un autre département.

Objectif général

Permettre à un conducteur de taxi déjà titulaire d'une carte professionnelle d'exercer légalement dans le département de la Loire (42), en conformité avec l'arrêté du 11 août 2017, en actualisant les connaissances réglementaires, professionnelles et techniques nécessaires.

Programme et objectifs opérationnels

Jour 1 – Droit du transport public particulier de personnes (7h)

Module A – Réglementation nationale T3P (3h30)

Objectifs opérationnels :

- Comprendre le cadre réglementaire applicable aux T3P (taxis, VTC, 2/3 roues).
- Maîtriser les obligations liées à l'usage de la voie publique et aux véhicules.
- Identifier les conditions d'accès à la profession et les obligations de formation.
- Connaître les organismes compétents, les assurances obligatoires et les sanctions.

- Gérer les situations spécifiques (PMR, intermédiaires, équipements obligatoires, tarification, etc.).

Modalités d'évaluation : QCM de validation des connaissances réglementaires.

Module B – Sécurité routière (3h30)

Objectifs opérationnels :

- Expliquer les risques liés à l'alcool, stupéfiants, fatigue et stress.
- Appliquer les principes de conduite rationnelle et écoresponsable.
- Sécuriser l'usage du téléphone et des équipements embarqués.
- Connaître les gestes à adopter en cas d'accident et assurer l'entretien du véhicule.
- Maîtriser les sanctions liées au permis de conduire.

Modalités d'évaluation : Étude de cas et QCM de validation des acquis en sécurité routière.

Jour 2 – Connaissance du territoire et réglementation locale, Compétences numériques et gestion de l'activité (7h)

Module C – Connaissance du territoire et réglementation locale, (3h30)

Objectifs opérationnels :

- Identifier les axes, lieux clés et zones de stationnement du département.
- Comprendre la réglementation locale en vigueur dans le 42.

Modalités d'évaluation : Mise en situation pratique et QCM.

Module D – Compétences numériques et gestion de l'activité taxi (3h30)

Objectifs opérationnels :

- Utiliser les outils numériques (applications, GPS, réservation, etc.).
- Gérer la relation client, les devis, la facturation et le planning.

- Découvrir des solutions numériques pour l'activité professionnelle.

Modalités d'évaluation : Exercices pratiques et QCM.

Méthodes pédagogiques

- Apports théoriques en présentiel (exposés et échanges interactifs)
- Études de cas pratiques
- Mises en situation
- Évaluations formatives par QCM et études de cas

Moyens pédagogiques

- Salle équipée d'un écran et d'un support multimédia
- Supports papier remis aux stagiaires
- Exercices pratiques et QCM de validation

Modalités de validation et délivrance des attestations

Validation des acquis par QCM et mises en situation pratique. Une attestation de suivi de formation est remise à chaque participant, permettant la prolongation de la carte professionnelle de 5 ans.

Référence réglementaire : Formation conforme à l'arrêté du 11 août 2017 relatif à la formation continue et à la mobilité des conducteurs de taxi.

Modalités d'accès

L'accès à la formation se fait sur inscription via un formulaire complété, accompagné des justificatifs demandés (notamment une copie de la carte professionnelle en cours de validité). L'admission est conditionnée au respect des prérequis et à la disponibilité des places.

Accès en voiture parking à disposition

Arrêt de bus : Gare de Bonson

Gare : Gare de Bonson



Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h-12h à 14h-17h

Pour toute question supplémentaire vous pouvez contacter le 0477551912

Délais d'accès

Les inscriptions sont possibles jusqu'à 7 jours ouvrés avant le début de la session. Dans certains cas spécifiques, un délai plus court peut être envisagé sous réserve de disponibilité.

En cas de financement via un OPCO, CPF ou Pôle emploi, ce délai peut varier selon les modalités de validation du financeur.

Pour les formations sur demande, un devis personnalisé est établi sous 48h et une date est proposée sous 30 jours.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Pour toute demande d'adaptation des moyens de la formation (supports, modalités pédagogiques, rythme), les stagiaires sont invités à contacter notre référente handicap :

Monsieur David BRUYAS – 04 77 55 19 12 – contact@labonnevoie.com

Une analyse individualisée des besoins sera réalisée afin de mettre en place les adaptations nécessaires ou d'orienter le stagiaire vers un partenaire spécialisé.

La Bonne Voie – 18 Rue Sylvain Girerd – 42160 BONSON – Tél. 04 77 55 19 12

contact@labonnevoie.com – www.labonnevoie.com

SIRET : 941 613 630 00016 – Numéro agrément : DS-2025-1406